

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 12	<u>Pour</u> : 12 (11+1 <u>procuration</u>)	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	---------------------------------------	---	------------------------------	--------------------------

L'an deux mille dix-sept, le 05 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2017

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	<i>Absente</i>	PEYRAZAT Pierre	S'est retiré
CHABOT-LALAY Patricia	<i>POUR (procuration)</i>	MARENDAY Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Valérie MALLEMANCHE (pouvoir donné à M. Pierre PEYRAZAT), Patricia CHABOT-LALAY (pouvoir donné à M. Bernard BAZINET)

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent PIALHOUX

2017-22 : Vote du compte administratif du budget photovoltaïque pour 2016

Après avoir entendu la présentation de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la commune d'Augignac,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Roger LEONARD a été désigné pour présider la séance lors du vote de l'adoption du compte administratif du budget photovoltaïque de l'année 2016, et que Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire, s'est retiré,

Délibérant sur le compte administratif du budget photovoltaïque de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget photovoltaïque défini ci-après :

Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 07/04/2017

Page 1 sur 2

AR PREFECTURE

024-212400162-20170405-2017_22-DE
Regu le 11/04/2017

Exécution budgétaire	RECETTES	DEPENSES	Résultat de l'exercice
Investissement	6 685,00	6 685,00	0,00
Fonctionnement	13 549,20	7 204,61	6 344,59
Total	20 234,20	13 889,61	6 344,59

Résultats constatés	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Affectation du résultat 2015 en 2015	Résultat de l'exercice 2016	Résultat à la clôture de l'exercice 2016
Investissement	0,00		0,00	0,00
Fonctionnement	6 020,19		6 344,59	12 364,78
Total	6 020,19		6 344,59	12 364,78

Solde d'exécution d'investissement	0.00
Restes à réaliser : dépenses	0,00
Restes à réaliser : recettes	0,00
TOTAL Investissement	0,00
Affectation à l'investissement	
Résultat de fonctionnement	12 364,78
Reste en report à nouveau	12 364,78

Report
C/001
Section investissement

Affectation obligatoire
C/1068 Section
d'investissement
recettes

Report Section
C/002
Fonctionnement
dépenses

- ⇒ constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au différents comptes
- ⇒ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 06 avril 2017.
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 07/04/2017
Page 2 sur 2

